Envoyé en préfecture le 01/07/2021
Reçu en préfecture le 01/07/2021
Affiché le 29/06/2021
ID : 060-216001743-20210628-DLRG210628012-DE

- **Extrait du registre des délibérations**
  Commission « Finances et synthèse »

Conseil municipal du 28 juin 2021
Séance du 14 juin 2021

12 Ressources Humaines - modification du tableau des effectifs

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

- **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme LEHNER, M. BOUKHACHBA, Mme MOUSSATEN, M. BROCHOT, Mme ALKAYA, M. DEME, Mmes FAZAL, SAVAS, M. LEMAIRE, Mme LAMBRE.

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. CABARET, Mme MEUNIER, M. MARTIN, Mme DUHIN, MM PERRIN, KHOULA, N'DIAYE, AÏT MESSAOUD, Mme ELONGUERT, M. ZAHRAOUI, Mme SENET, M. BOULHAMANE, Mme JACQUEMART, M. KA, Mme DUCHATELLE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. AKABLI	Pouvoir à :	Mme LEHNER
Mme TALL	Pouvoir à :	M. DEME
M. BULUT	Pouvoir à :	Mme LAMBRE
Mme SAKHO	Pouvoir à :	Mme MOUSSATEN
Mme SGHIRI	Pouvoir à :	M. CABARET
Mme SOW	Pouvoir à :	Mme SAVAS
M. EL OUASTI	Pouvoir à :	Mme ALKAYA
Mme PEREZ	Pouvoir à :	M. BROCHOT
Mme JAJAN	Pouvoir à :	M. KA
M. SERTAIN	Pouvoir à :	Mme DUCHATELLE

- **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**
  - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : **39**
  - Nombre de conseillers en exercice : **39**
  - Nombre de conseillers absents non représentés : **0**
  - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : **36**
  - Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : Mme MEHADJI, MM LUCAS et NACHITE **3**

- **Date de la convocation : 22/06/2021**
- **Rapport de présentation :**

Madame Sophie LEHNER, maire-adjointe, expose :

Afin d'adapter les ressources et compétences aux besoins des services, il est proposé aux membres du conseil municipal d'actualiser le tableau des effectifs. En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, la collectivité se réserve le droit de recruter des agents contractuels au vu de l'application de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984.

I. Créations (dans le cadre d'emplois) :

Il convient de créer les postes ci-dessous pour les motifs suivants :

- ➢ création de postes

SERVICE	CREATION
Pôle Education – Périscolaire et Loisirs	
Adjoints territoriaux d'animation à temps non complet (17h30)	6
Adjoints territoriaux d'animation à temps complet	1
Pôle Culture – La Faïencerie	
Ingénieurs territoriaux à temps complet	1
Techniciens territoriaux à temps complet	1
Pôle Culture - CMMD	
Professeurs territoriaux d'enseignements artistique à temps non complet (6h)	3
Assistants territoriaux d'enseignements artistique à temps non complet (6h)	3

Envoyé en préfecture le 01/07/2021
Reçu en préfecture le 01/07/2021
Affiché le 29/06/2021
ID : 060-216001743-20210628-DLRG210628012-DE

Finances	
Adjoints administratifs territoriaux à temps complet	1
TOTAL	**16**

II. Créations (dans le cadre d'emplois) et suppressions de postes :

Il convient de créer et de supprimer les postes ci-dessous pour les motifs suivants :

- ouverture aux cadres d'emploi
- changement de filière
- Commission Administrative Paritaire

SERVICE	CREATION	SUPPRESSION
Pôle Education – Petite Enfance		
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe à temps complet		3
Auxiliaires de puériculture à temps complet	3	
Pôle Vie de la Cité		
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe à temps complet		1
Adjoints administratifs territoriaux à temps complet	1	
Pôle Education		
Agent de maitrise à temps complet		1
Adjoint administratif territorial principal de 2e classe à temps complet	1	
Animateur territorial à temps complet		1
Rédacteur territorial à temps complet	1	
Pôle Culture - Faïencerie		
Adjoint technique territorial principal de 2e classe à temps complet		1
Agent de maitrise à temps complet	1	
DGST – Régie municipale		
Technicien principal de 1ère classe à temps complet		1
Ingénieur territorial à temps complet	1	
TOTAL	**8**	**8**

III. Suppressions de postes :

Il convient de supprimer les postes ci-dessous pour les motifs suivants :

- départ d'agents (mobilité, mutation, fin de contrat, retraite…)

SERVICE	SUPPRESSION
Pôle Education – Sports	
Educateur territorial des A.P.S	1
DGST	
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	1
TOTAL	**2**

Vous êtes appelés à voter.

Envoyé en préfecture le 01/07/2021
Reçu en préfecture le 01/07/2021
Affiché le 29/06/2021
ID : 060-216001743-20210628-DLRG210628012-DE

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique,
Vu le décret n° 2006-1392 du 17/11/2006,
Vu le décret n° 2006-1393 du 17/11/2006,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Finances et synthèse » en date du 8 février 2021,
Considérant la nécessité de créer les postes nécessaires au bon fonctionnement des services et de mettre à jour le tableau des effectifs,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : **36**	Pour : **34**	Contre : **0**	Abstention : **2**

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'approuver la modification du tableau des effectifs.

Article 2 : de créer les postes suivants :

- 6 postes appartenant au cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation à temps non complet (17h30) ;
- 1 poste appartenant au cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation à temps complet ;
- 1 poste appartenant au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux à temps complet ;
- 1 poste appartenant au cadre d'emplois des techniciens territoriaux à temps complet ;
- 3 postes appartenant au cadre d'emplois des professeurs territoriaux d'enseignements artistique à temps non complet (6h) ;
- 3 postes appartenant au cadre d'emplois des Assistants territoriaux d'enseignements artistique à temps non complet (6h) ;
- 2 postes appartenant au cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux à temps complet ;
- 3 postes appartenant au cadre d'emplois des auxiliaires de puériculture à temps complet ;
- 1 poste appartenant au grade d'adjoint administratif territorial principal de 2e classe à temps complet ;
- 1 poste appartenant au grade de rédacteur territorial à temps complet ;
- 1 poste appartenant au grade d'ingénieur territorial à temps complet ;
- 1 poste appartenant au grade d'agent de maitrise à temps complet.

Article 3 : de supprimer les postes suivants :

- 3 postes appartenant au grade de puériculture principal de 1ère classe à temps complet ;
- 1 poste appartenant au grade d'éducateur territorial des A.P.S à temps complet ;
- 1 poste appartenant au grade d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe à temps complet ;
- 1 poste appartenant au grade d'adjoint administratif territorial principal de 1ère classe à temps complet ;
- 1 poste appartenant au grade d'agent de maitrise à temps complet ;
- 1 poste appartenant au grade d'animateur territorial à temps complet ;
- 1 poste appartenant au grade d'adjoint technique territorial principal de 2e classe à temps complet ;
- 1 poste appartenant au grade de technicien principal de 1ère classe à temps complet.

Article 4 : d'imputer les dépenses sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Envoyé en préfecture le 01/07/2021
Reçu en préfecture le 01/07/2021
Affiché le 29/06/2021
ID : 060-216001743-20210628-DLRG210628012-DE

Date d'affichage : 29 JUIN 2021

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

Maire de Creil
Président de l'ACSO

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
après dépôt en sous-préfecture le ..01..JUIL...2021
et publication ou notification le ...01..JUIL...2021
affiché le .....29..JUIN..2021.....
CREIL, le ...01..JUIL...2021.....

Pour le Maire et par délégation
La Directrice du Pôle « Vie de la Cité »
Corinne FABLET